



Demande de remboursement pour un scooter

Par **COLUCHE67**, le **06/01/2011** à **16:31**

06 Janvier 2010

Bonjour,

Le 21 Novembre 2010 mon fils a acheté un scooter d'occasion à un particulier avec 606 km au compteur et garantie jusqu'au 19 Décembre 2011

Le scooter a aujourd'hui 961 km. Mon fils en a profité environ 1 semaine et le reste du temps il est dans différents centre Norauto pour réparation.

En ce moment il est toujours en réparation chez Norauto et toujours pour le même problème qu'ils n'arrivent pas à résoudre.

PROBLEME DU SCOOTER:

Allumage, boitier CDI, faisceau électrique, carburateur, bougie...

Toutes ces pièces on déjà été remplacées plusieurs fois mais rien ni fait il ne roule toujours pas.

Puis-je demander à Norauto de reprendre le scooter?

Mon fils aujourd'hui ne veut plus de ce dernier.

Merci pour votre réponse

Henri

Par **jeetendra**, le **06/01/2011** à **18:33**

Bonsoir, c'est plutôt contre le vendeur du scooter qu'il faut vous retourner, il était certainement au courant de la panne récurrente, donc il vous a pas tout dit lors de l'achat (tromperie), cordialement.

Par **mimi493**, le **06/01/2011** à **19:15**

oui, mais il faudra le prouver.

Par contre, le scooter est encore sous garantie

Par **paul**, le **13/03/2012** à **01:14**

il n'y a qu'une garantie de réparation, vous ne pouvez rien ... ils vont le réparer, mais quand ? quant les pièces vont arriver .